

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 1^{er} Juillet 2026 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Monsieur Antoine FREMANN

Convocation envoyée le 25 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 23	Nombre de procurations : 6	
Pour : 29	Contre : Abstention :	
Membres présents		
Mme Céline TONOT	Mme Fabienne VION	Mme Stéphanie GIANNUZZI
M. Jean-Marc RETY	Mme Myriam HENNEQUIN	M. Gino MARINACCI
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Eric MICHELOT	M. Antoine FREMANN
M. Denis CORDIER	M. Jonas MOUNDANGA	Mme Martine DÉRIOT
Mme Florence BIZOT	Mme Cécile MATHELIN	M. Pascal CAMBON
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Hélène MARTEEL	M. Fernando NOVO
Mme Béatrice SIMON	Mme Naminata SAVANE	Mme Valérie GRANDET
M. Pierre BERTRAND	M. Rachid DAHMOUNI	
Membres absents		
Mme Sandra ESCRIBANO (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	M. Luc LE LORC'H (pouvoir à M. Denis CORDIER)	
M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	Mme Céline LAFLEUR (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	
M. Christian CHEVREUX (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX)	Mme Ophélie MARSOLLIER (pouvoir à Mme Martine DÉRIOT)	

N° 2026-086 : Versement d'une troisième avance de trésorerie à la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) dans le cadre de la Requalification du quartier Valentin

Monsieur Jean-Marc GONÇALVES expose :

Par délibération du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a confié à la SPLAAD, par voie de convention de prestations intégrées, l'aménagement de l'opération « Requalification du quartier Valentin ».

La convention précitée prévoit en son article 16.5 que, lorsque les prévisions budgétaires actualisées font apparaître une insuffisance provisoire de trésorerie, l'Aménageur sollicite le versement d'une avance de trésorerie, éventuellement renouvelable, dans les conditions définies à l'article L.1523-2.4° du code général des collectivités territoriales.

En 2024 et 2025, la Ville a procédé au versement de 130 000 € au titre d'avances de trésorerie, permettant de diminuer le recours à l'emprunt et couvrir les besoins en trésorerie notamment pour les études à lancer.

Afin de poursuivre l'effort de la Ville pour la réussite de cette opération et son financement, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au versement d'une troisième avance d'un montant de 120 000 € pour l'opération « Requalification du quartier Valentin ».

Le projet de convention est soumis à la présente décision.

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE la proposition de versement d'une troisième avance de trésorerie de 120 000 € en 2026, ce qui porte à 250 000 € la participation financière de la Ville au bénéfice de l'opération.

DIT que le montant des avances à verser pour les prochains exercices feront l'objet d'une décision ultérieure par voie d'avenant sur la base des besoins financiers de la SPLAAD dans le cadre de la requalification du quartier Valentin.

DIT que les crédits ont été prévus au budget primitif 2026 en section d'investissement.

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision et l'autorise notamment à signer la convention.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS